

XIII

COMITE TECHNIQUE D'OCEANOGRAPHIE

ET D'HYDROBIOLOGIE

PRESENTATION PAR M. ROTSCHI

Les Océanographes et Hydrobiologistes de l'ORSTOM ont plus particulièrement porté leur attention sur le contenu de l'axe programme les concernant ainsi que sur les liaisons à établir entre le Département "Axe programme" son Directeur et son Conseil Scientifique d'une part et le Comité Scientifique disciplinaire d'autre part.

Pour ce qui concerne l'axe programme initialement intitulé "écosystèmes marins" ils ont confirmé leur volonté de voir l'intitulé modifié pour mieux tenir compte des objectifs actuels et prévisibles des recherches. Ils proposent donc de l'appeler "Environnement et Production aquatiques". Ils l'imaginent largement ouvert à la collaboration avec d'autres disciplines et très souple dans ses structures.

Ils ont pris acte de deux propositions de programmes nouveaux. Le premier concerne les études climatiques et le rôle des océans tropicaux dans la détermination à moyen et long terme des climats continentaux. Il contribue à la connaissance du milieu physique et de ses incidences sur le développement qui fait l'objet d'une proposition de nouvel axe programme. Le second concerne le fonctionnement et la mise en valeur des écosystèmes continentaux aquatiques, thème qui a fait antérieurement l'objet de nombreuses tentatives de mise sur pied qui ont généralement échoué par l'impossibilité d'établir avec d'autres disciplines les collaborations nécessaires et souhaitables.

Les chercheurs, tout en réaffirmant leur souhait de sauvegarder l'homogénéité de leur discipline, ont admis que la répartition de leurs effectifs dans d'autres axes programmes pourrait être envisagée si cela subordonnait la qualité des recherches entreprises dans certaines directions. Pour ce qui concerne les propositions ci-dessus, ils ont donc recommandé qu'une étude de faisabilité (objectifs scientifiques, moyens à mettre en oeuvre, durée, collaborations à établir avec d'autres disciplines...) soit entreprise, d'une part par M.J. MERLE pour ce qui concerne le programme climatique, d'autre part par MM. CARMOUZE, ILTIS et LEVEQUE, associés à des chercheurs d'autres disciplines à désigner, pour ce qui concerne les écosystèmes continentaux aquatiques ; les conclusions de ces études devraient être livrées dans un délai de trois mois afin qu'au terme de 1982 il soit possible de déposer des recommandations sur l'ouverture éventuelle

de nouveaux axes programmes concernant le milieu aquatique, ou sur l'aménagement de l'axe programme "Environnement et Production aquatiques" afin de permettre aux nouvelles recherches proposées de s'y épanouir en toute liberté.

Pour ce qui concerne les attributions respectives de la structure "axe programme" d'une part et du "Comité scientifique" d'autre part il a été reconnu qu'en gros, la première devrait être prioritairement une structure de gestion, la seconde se voyant confier plutôt des tâches de réflexion scientifique quoique dans de nombreux cas, d'étroites passerelles devraient être établies entre elles et qu'alors leur rôle respectif deviendrait difficile à discerner.

L'"axe-programme", son Directeur, son Conseil Scientifique paraissent donc aux Océanographes et Hydrobiologistes plutôt une structure de gestion ayant la responsabilité, par exemple, de la mise en place des programmes, de leur gestion et de leur animation, des affectations, du recrutement, des équipements, des missions, des arbitrages.

Le Comité Scientifique devrait se voir confier plutôt des tâches de réflexion au niveau de la discipline ou d'un groupe de disciplines, telles que l'animation des recherches et leur évaluation, l'évaluation des propositions de programme, la valorisation des résultats, la définition et la mise en pratique d'une politique de formation. Il pourrait en particulier jouer le rôle de correctif dans une perspective à moyen et long terme de l'action de la structure de gestion à court terme de l'axe programme.

Il a été reconnu que le Comité Scientifique devrait jouer un rôle important dans la pratique de la politique d'avancement des chercheurs dont il est souhaité que le régime actuel soit amélioré. En particulier, le système de classement antérieur avec intervention d'éléments extérieurs à l'ORSTOM est catégoriquement rejeté. S'il est souhaitable que l'avis de compétences extérieures soit sollicité en particulier pour évaluer la qualité du travail scientifique fourni, il est anormal que des étrangers à l'ORSTOM participent à l'établissement du tableau d'avancement qui doit être élaboré en fonction de trois critères, la valeur scientifique dont l'évaluation est du ressort du Comité scientifique, l'ancienneté contrôlée par les commissions paritaires et les services rendus qui pourraient être jugées par la structure de gestion de l'axe. Le tableau d'avancement qui pourrait comporter deux listes, ancienneté et choix, devrait impérativement tenir compte des classements antérieurs.

Le Directeur de l'axe-programme, eu égard aux responsabilités de gestion qu'il assumera devrait être assisté d'une structure de gestion administrative et scientifique assez complète, comportant en particulier l'équivalent de cinq à six scientifiques à plein temps, plus les administratifs.

Le Conseil Scientifique devrait être composé de représentants de chaque programme et de chaque discipline importante impliquée dans chaque programme. Dans le cas d'une participation d'un organisme autre que l'ORSTOM, ce dernier devrait être représenté.

Un problème de localisation de la structure de gestion de l'axe programme se posera car son augmentation de volume par rapport aux structures scientifiques antérieures rend peu envisageable sa localisation au siège. Par ailleurs il est fortement souhaité qu'elle se rapproche, autant que faire se peut, des chercheurs engagés dans les programmes ainsi que des bases hexagonales.

Le problème de ces bases hexagonales doit en outre être étudié avec soin puisqu'elles doivent être à la fois une structure d'accueil pour chercheurs devant exploiter des résultats et rédiger, de recherche, d'enseignement et de formation, ainsi que des pôles de symbiose et d'osmose avec la recherche hexagonale.

Enfin, le rôle futur du REAT a été discuté. Il semble aux Océanographes et aux Hydrobiologistes que, consolidé au plan de la structure juridique, il pourrait jouer un rôle utile et efficace en tant que conseil juridique dans tous les aspects des relations avec les pays hôtes. Encore ne faudrait-il pas se spécialiser uniquement dans le droit français.

Pour ce qui concerne la gestion des affaires courantes jusqu'à la mise en place de nouvelles structures, il est proposé de confier le secrétariat scientifique à MM. DESROSIERES et ILTIS et de nommer membres du bureau permanent MM. JARRIGE et LEVEQUE.

Compte-rendu  
des journées d'études  
de l'O.R.S.T.O.M.

Paris, 6-10 Juillet 1982

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET TECHNIQUE OUTRE MER